083-218301539-20180312-2018-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2018

Notification: 14/03/2018

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29

N° D'ORDRE : 2018-027

Présents: 27 SEANCE DU 12 MARS 2018

Pouvoirs: 06
Excusés: 02
Absents: 00
Qui ont pris part
à la délibération: 27

Date de convocation: 06 Mars 2018

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – M. VENTRE Jean-Claude – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François (arrivé à 18h40).

<u>Pouvoirs</u>: Mme DEFAUX Catherine à M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain – M. CHAMBELLAND Michel à Mme. MONTAGNE Françoise – Mme. BALS Fabienne à Mme. ROURE Simonne – M. GRAZIANI Fréderic à M. HOEHN Gérard – Mme. ARGENTO Katia à M. MARIN Michel.

Excusés: M. BLANC Romain - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme LABROUSSE Sylvie.

15 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES « DONNEES THERMOGRAPHIE AERIENNE PAR INFRAROUGE »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que MTPM a réalisé, dans le cadre d'un partenariat avec GRDF, une thermographie aérienne à l'échelle de son territoire pour contribuer au développement du conseil en énergie en direction des particuliers.

Cette action a pour objectif de favoriser la mise en relation des acteurs de la rénovation énergétique et accompagner les citoyens dans leur projet de rénovation.

Ainsi, la présente convention a pour objet de fixer les modalités techniques de mise à disposition des données de la thermographie aérienne par infrarouge réalisée sur le périmètre de MTPM.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la convention de mise à disposition des « données thermographies aérienne par infrarouge ».

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des « données thermographie aérienne par infrarouge ».

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 13 Mars 2018, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire, Gilles VINCENT